L'esprit COMMUNAUTAIRE

HORS SÉRIE du MAGAZINE de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de MONTESQUIEU

Ayguemorte-les-Graves • Beautiran • Cabanac-et-Villagrains • Cadaujac • Castres-Gironde • Isle-Saint-Georges
La Brède • Léognan • Martillac • Saint-Médard-d'Eyrans • Saint-Morillon • Saint-Selve • Saucats

TRANSFERT DES CRÈCHES

Vers une politique intercommunale de la «petite enfance»

HORS SÉRIE

Regards croisés

Christian Tamarelle
Président de la Communauté de Communes de Montesquieu

Danielle Secco
Vice-Présidente de la commission jeunesse, animation socio-culturelle

Pourquoi transférer les crèches à la Communauté de Communes ?

C.T. : *Par souci d'équité entre les habitants. Les élus se sont exprimés en faveur de ce transfert, il y a 2 ans, suite à une* ***étude approfondie pour évaluer les besoins en matière d'accueil des jeunes enfants*** *sur le territoire. Au terme de cette étude, il est effectivement apparu qu'il existait de grandes disparités : pour les corriger, la CCM a donc proposé de reprendre la compétence petite enfance exercée par les communes, dès septembre 2009.*

D.S. : *Pour mettre en œuvre une véritable politique d'accueil du jeune enfant qui réponde aux attentes de la population intercommunale. Il s'agit de favoriser le choix et l'accès aux différents modes d'accueil des tout-petits. La CCM anime déjà, depuis plusieurs années, le Relais d'assistantes maternelles (RAM) et propose également un accueil des parents et des jeunes enfants avec « 1, 2, 3 Soleil ».* ***Le transfert des crèches collectives et familiales permet à la CCM de gérer et de développer l'ensemble des services en direction de la petite enfance****, pour toutes les familles du territoire.*

Comment s'est opéré ce transfert ?

C.T. : *C'est une opération importante qui mobilise de gros investissements et le transfert de plus de 60 personnes !* ***Il a fallu un an de travail pour définir toutes les modalités de reprise de ces structures petite enfance.*** *Sur un principe fondamental : la concertation. Rencontres, création de groupes de travail, le partage et la co-construction étaient indispensables pour que personne ne soit lésé et que chacun s'approprie le projet.*

D.S. : ***Ce transfert de compétence s'est travaillé en étroite collaboration avec les équipes des structures multi-accueil*** *et les partenaires institutionnels, les élus et services communaux. Nous nous sommes appuyés également sur des expériences similaires sur d'autres territoires, pour mieux appréhender les différents aspects patrimoniaux, juridiques ou financiers de ce transfert.*

Qu'est-ce que cela va changer pour les familles ?

C.T. : *Un maillage du territoire plus équitable, l'accès à toutes les structures,* ***plus de places disponibles, une organisation qui tient compte des modes de vie et des trajets des parents et enfin : des tarifs adaptés aux ressources.***
D'ici un an, nous ouvrirons un guichet unique vers tous les modes de garde et pour toutes les formalités. Enfin, dès l'année prochaine, nous commencerons la construction de nouvelles crèches.
Quand nous aurons un peu de recul, nous évaluerons le transfert et si le bilan est positif, il sera peut-être le prélude à la prise de nouvelles compétences. Mais dans un contexte économique incertain, ces décisions dépendront en grande partie de la lisibilité budgétaire…

D.S. : *Les familles auront une meilleure lisibilité sur les différents modes d'accueil qui coexistent sur notre territoire et pourront faire une demande de pré-inscription, quel que soit leur lieu d'habitation sur la CCM. Elles pourront également être accompagnées dans leurs démarches afin de choisir le mode d'accueil le plus adapté aux besoins de leur enfant.* ***Le service "petite enfance" intercommunal sera un espace ressources pour les familles.***

HORS SÉRIE, Supplément au Magazine de la Communauté de Communes de Montesquieu
Directeur de la publication : Christian Tamarelle, Président de la Communauté de Communes de Montesquieu
Rédaction : SEPPA Communication - Création graphique et mise en page : SEPPA Communication
Crédits photos : CCM, Fotolia
Dépôt légal : à parution - Tirage 15 000 exemplaires - Imprimé sur papier issu de pâtes produites à partir de forêts gérées durablement.
Communauté de Communes de Montesquieu - Site Montesquieu
1, allée Jean Rostand - 33651 Martillac - Tél. 05 57 96 01 20
Fax. 05 57 96 01 29 - E-mail : communication@cc-Montesquieu.fr -
Site : www.cc-Montesquieu.fr

TRANSFERT DES CRÈCHES

Première étape vers une politique intercommunale de la « petite enfance »

Dès sa création, la Communauté de Communes a décidé de s'engager auprès des plus petits, en créant notamment un Relais Assistantes Maternelles (RAM) en 2004. Un lieu d'accueil enfants et parents a également ouvert ses portes en octobre 2007.
A partir du 1er septembre, les communes cèdent à la Communauté de Communes leur compétence. Les 6 structures d'accueil collectives et familiales installées sur le territoire seront donc désormais gérées par la CDC. Pourquoi ? Comment ? Qu'est-ce que cela change pour les familles, aujourd'hui et demain ?

Le choix du mode d'accueil (crèche, halte garderie, assistante maternelle), une qualité de service homogène, des tarifs maîtrisés et l'accès à l'ensemble de ces structures pour toutes les familles du territoire, tels sont les objectifs du transfert de cette compétence. Mais celui-ci n'est que la première marche vers la création d'un « guichet unique » qui accompagnera les familles dans leurs démarches et les aidera à mieux cibler le besoin d'accueil de leur enfant.
A plus long terme, cette nouvelle compétence de la Communauté de Communes permettra la construction de nouvelles structures pour mailler le territoire, mieux répondre aux parents et à la hausse de la population.

UNE FORTE DEMANDE DES FAMILLES

- Un territoire en expansion : le nombre d'enfants de 0 à 3 ans a augmenté de près de **10 %** sur les 6 dernières années.
- Sur **1 135 enfants** de 0 à 3 ans* :

300 fréquentent les crèches et halte-garderies
393 sont gardés par une assistante maternelle
21 sont gardés chez eux par une "nounou" à domicile
222 ont un parent en congé parental
Les autres n'ont pas mode de garde : la demande des familles est d'autant plus forte que **76 % des mères** d'enfant(s) de moins de 3 ans **travaillent**, un chiffre supérieur à la moyenne en Gironde (67 %).

** source CAF*

Nos crèches en images

▸ Crèche de Castres

▸ Crèche de Martillac

▸ Les élus communautaires sur le terrain

▸ Crèche de Léognan

▸ Crèche de Saucats

TRANSFERT MODE D'EMPLOI

La préparation du transfert des crèches à la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a demandé un an de travail sur tous les fronts : politique, social, financier et organisationnel. Tout savoir sur le transfert ?

CONCRÈTEMENT, QUE REPREND LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DANS LE TRANSFERT ?

• Le personnel communal

Soit 63 personnes transférées des communes vers la CCM et 4 nouveaux recrutements : un directeur (trice) des ressources humaines, une coordinatrice petite enfance, un gestionnaire de paie et un agent supplémentaire pour les services techniques de la CCM.

TRANSFERT

LES GRANDES ETAPES

Première délibération prise en Juin 2008... puis une série de 30 délibérations prises en conseil communautaire pour arriver en Juin 2009 à la finalisation du transfert.

• La gestion :

- 6 bâtiments d'environ 300 m2 chacun, accueillant du public, soumis à la réglementation des services de la DDASS et de la PMI (passation de marchés pour l'entretien et la maintenance).
- organisation quotidienne (restauration, achats de matériel et de fournitures pédagogiques, facturation...)

• Les frais jusque-là dévolus aux communes :

- les emprunts et les frais financiers : 2 381 312 € (échelonné jusqu'en 2033) soit 177 274 € par an.
- les budgets de fonctionnement soit 1 845 626€ de dépenses (83 % pour les dépenses de personnel), 1 291 864 € de recettes et 553 761 € de déficits communaux.

ZOOM SUR...

Les charges financières sont reprises par la Communauté de Communes de Montesquieu dans leur intégralité et sans contrepartie financière, une façon aussi de **soulager le budget des communes** et de leur permettre d'investir sur d'autres projets.

LA MÉTHODE : UN PROJET MENÉ EN CONCERTATION

« Dès l'origine, souligne Nadège Alexandre, responsable du service petite enfance jeunesse de la CCM, *le transfert a été conçu avec les élus, les professionnels de l'enfance et les partenaires (CAF, MSA, PMI), tous membres du comité de pilotage. Nous aurions pu aller plus vite et imposer un modèle. Nous avons préféré associer tous les acteurs concernés et prendre le temps de la concertation. Celle-ci a permis de remettre à plat le fonctionnement actuel des structures, d'identifier des points communs, de mieux se connaître. Elle favorise aussi les regards croisés et l'expression de différents points de vue. »*

Dès la rentrée, les 6 structures fonctionneront déjà sur la base d'un règlement intérieur commun et du même contrat avec les familles. *« Attention*, souligne Nadège Alexandre, *de la même façon que ce transfert est plus un travail en profondeur et en concertation que la création ex-nihilo d'une nouvelle superstructure, il s'agit d'harmoniser les modes de fonctionnement des structures, mais pas de gommer l'identité et les spécificités de chaque structure. »*

Le point de vue DES DIRECTRICES

Annie Fontenoy, directrice du multi-accueil de Martillac

Associées dès juillet 2008, les directrices des crèches, les éducatrices de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture ont formé des groupes de travail.

« Le projet de transfert s'est construit avec nous. Au fil des réunions, nous avons été consultées et avons pu obtenir des réponses à toutes nos questions en termes d'accueil des enfants, de salaires pour le personnel ou de conditions de travail. Le transfert de compétences ne change rien à notre travail quotidien avec les enfants, ni à la mise en place de projets spécifiques au sein de chaque structure.

Avec cette nouvelle gestion intercommunale, nous gagnons une coordinatrice, une personne ressources sur laquelle nous appuyer. Nous serons donc moins isolées chacune dans notre structure. Nous pourrons ainsi mutualiser les achats, les demandes de formation, les compétences ou les moyens financiers sur certaines manifestations comme les fêtes de Noël, par exemple. Nous entrerons dans le concret à partir de septembre, mais nous sommes d'ores et déjà persuadés que ce transfert de compétences est un "plus" pour les familles qui pourront choisir leur mode d'accueil en fonction de leur situation. »

DES PARTENAIRES ENGAGÉS A NOS CÔTÉS

Un projet de cette envergure ne peut se concevoir sans les conseils, l'accompagnement et l'aide financière de partenaires institutionnels au premier rang desquels le Conseil Général, la CAF et la MSA.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Le point de vue DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Bernard Fath, Conseiller Général du canton de La Brede et Vice-Président de la Communauté de Communes de Montesquieu

« Une Communauté de Communes a vocation à travailler dans trois directions : le développement de projets économiques qui produisent de la richesse sur le territoire, la promotion de démarches respectueuses de l'environnement qui améliorent le cadre de vie et la mise en œuvre d'initiatives sociales qui apportent un mieux-vivre à la population.
Ainsi, après la création d'un service dédié à la recherche d'emploi ou encore la reprise des transports scolaires, la Communauté de Communes de Montesquieu investit le champ de la petite enfance sur un principe d'équité entre les familles.
C'est en phase avec les élus locaux, la CAF et la MSA et au nom de l'égalité des chances donnée à chaque enfant mais aussi à chaque jeune mère qui souhaite travailler, que le Conseil Général encourage le transfert des crèches et participe à son financement. Celui-ci témoigne d'une belle volonté politique de travailler ensemble et d'aménager le territoire de manière cohérente et solidaire. »

LA P.M.I.

UNE STRUCTURE POUR PROTÉGER LA MÈRE ET L'ENFANT

La protection et la promotion de la santé de la famille et de l'enfant s'inscrit au cœur de la politique d'action médico-sociale du Conseil Général de la Gironde qui dispose, pour mener à bien cette mission, du Service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Outre une mission d'accueil, d'information, de prévention et de dépistage, le service de PMI est responsable de l'organisation de l'agrément des assistants maternels et familiaux et de leurs formations.
Il a également pour mission de contrôler les établissements qui accueillent de jeunes enfants, crèches, halte-garderies.

LA CAF ET LA MSA

Trois questions à

Catherine Mora, conseillère territoriale Sud-Gironde à la CAF, principal financeur des crèches et halte-garderies

Que pensez-vous du transfert des crèches à la CCM ?
Nous encourageons vivement les communautés de communes à prendre la compétence sur les crèches. C'est, pour toutes les familles du territoire, une garantie de qualité et d'équité. C'est aussi une mutualisation des moyens, une harmonisation des pratiques, des modes de fonctionnement et une simplification de la gestion. Depuis 2000, la CAF a fait de l'accompagnement de CDC une mission prioritaire. Au-delà même de la petite enfance sur toute l'enfance et la jeunesse. Aujourd'hui, toutes les communautés de communes du sud-Gironde et de l'entre-deux-mers ont la compétence enfance-jeunesse. La majorité des autres territoires du département à également pris la compétence enfance jeunesse. Les communes de la CUB, du Val de l'Eyre, du Bassin d'Arcachon et quelques autres ont gardé la compétence petite enfance.

Comment avez-vous participé au projet de la CCM ?
Avec la MSA, nous avons été associées très en amont du transfert. Nous avons commencé par étudier tous les dossiers d'investissement des 6 structures pour évaluer le coût du transfert.
Nous accompagnons aussi les élus et les professionnels de terrain dans l'acquisition d'une nouvelle culture. Enfin, nous donnons des conseils et veillons à ce que l'équité soit au cœur des préoccupations des acteurs concernés.

Et financièrement ?
Nous sommes le principal bailleur de fonds. De plusieurs façons : en versant une prestation calculée sur le nombre d'heures d'accueil à chaque crèche et halte-garderie, cette prestation vient compléter la part des familles. Mais aussi en reversant à la CCM un cofinancement d'au moins 55% du budget restant à la charge de la CDC en versant une prestation à chaque halte-garderie, calculée sur le nombre d'heures d'accueil des enfants. En outre, nous finançons la construction de nouvelles structures d'accueil. Nous nous sommes ainsi récemment engagés aux côtés de la CCM dans la construction de la future crèche de Saint-Médard.
Nous finançons, enfin, les postes des coordinatrices petite enfance.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le contrat enfance jeunesse (CEJ)

Il s'agit d'un contrat passé, pour 4 ans, entre la CAF/MSA et les collectivités locales pour fixer les termes du cofinancement d'actions en faveur des 0-18 ans. Ainsi, en 2007, la CAF a versé 986 985€ au titre du CEJ. *« C'est un contrat de cofinancement,* précise C.Mora, *répondant à des exigences fortes de gestion. Il répond prioritairement à deux objectifs : favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par un soutien ciblé sur les territoires désireux de répondre aux besoins des familles. Ce soutien permet un encadrement de qualité, une implication des parents, et la mise en place d'une politique tarifaire accessible à toutes les familles en fonction de leurs ressources. »*

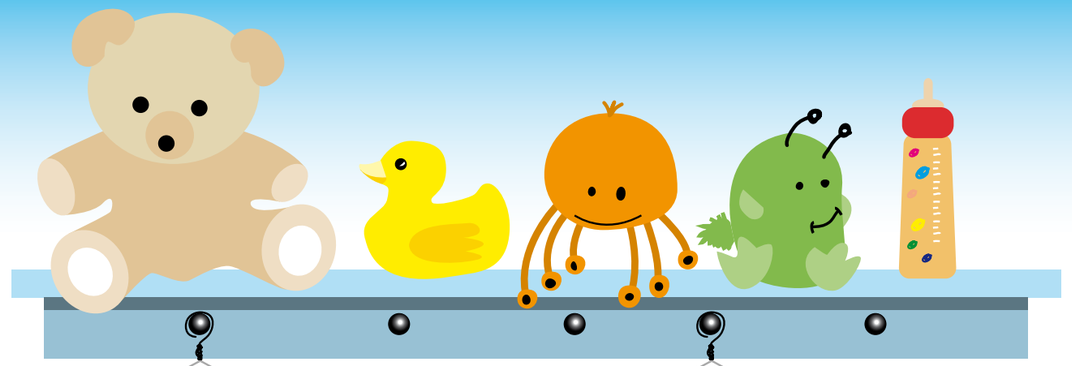

LES STRUCTURES TRANSFÉRÉES

Cadaujac 1
20 places dont 9 pour de l'accueil occasionnel.
165, rue du Clauzet à Cadaujac
☎ 05 56 30 97 10
multiaccueilcadaujac@cc-Montesquieu.fr

La Brède 2
« Tom Pousse »
35 places dont 8 pour de l'accueil occasionnel et 15 en accueil familial
13, place St Jean d'Etampes à La Brède
☎ 05.56.78.47.73
multiaccueillabrede@cc-Montesquieu.fr

Léognan 3
« La Maison des Pitchoun's »
39 places dont 10 pour de l'accueil occasionnel et 14 en accueil familial
13, cours Gambetta à Léognan
☎ 05.56.64.73.76
multiaccueilleognan@cc-Montesquieu.fr

Saucats 4
« Pom' de Pins »
20 places dont 7 pour de l'accueil occasionnel
Chemin de Réjouit à Saucats
☎ 05.56.72.26.86
multiaccueilsaucats@cc-Montesquieu.fr

Castres-Gironde 5
« La Maison de la Petite Enfance »
27 places dont 10 pour de l'accueil occasionnel
11, route du Bois Savis à Castres-Gironde
☎ 05.56.67.27.42
multiaccueilcastres@cc-Montesquieu.fr

Martillac 6
« Emile et Zime »
20 places dont 9 pour de l'accueil occasionnel 1, place Marcel Vayssière à Martillac
☎ 05.56.72.51.04
multiaccueilmartillac@cc-Montesquieu.fr

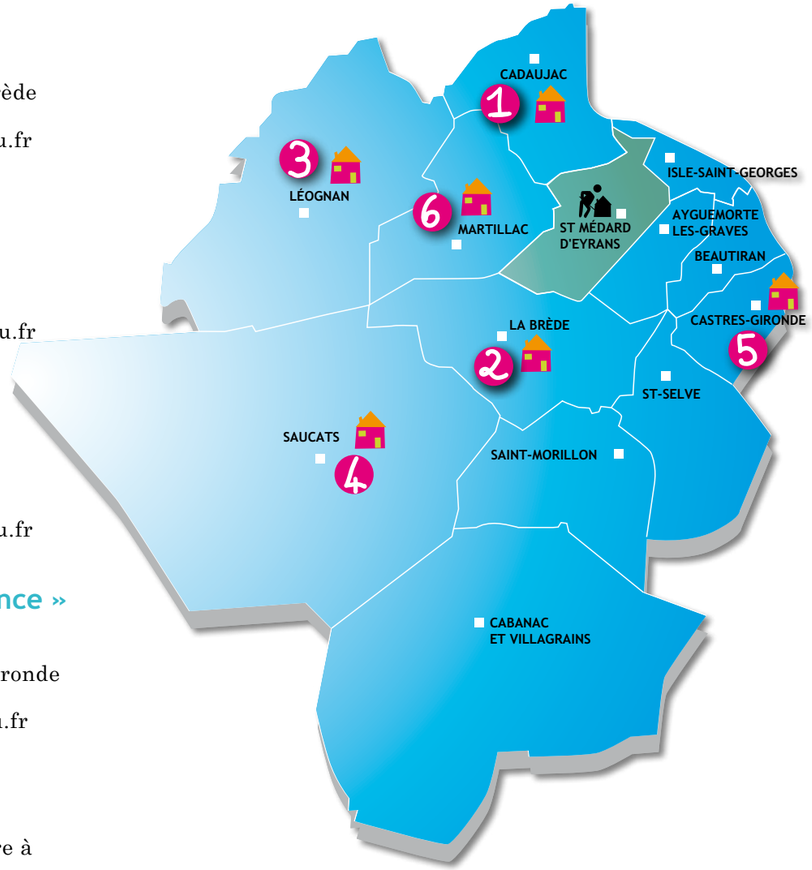

CRÈCHE Structures d'accueil existantes

Structure d'accueil en projet

EN MARCHE VERS LE GUICHET UNIQUE !

Le guichet unique « petite enfance » de la CCM simplifiera considérablement les démarches des familles, mais sera aussi un espace ressources pour les aider à trouver le mode d'accueil le plus adapté à leur situation.

En attendant la rentrée 2010 et la mise en place du guichet unique, l'année 2009 sera une année de transition. Seule modification pour les familles : les factures seront émises par la Communauté de Communes.
Les changements s'annoncent pourtant dès la rentrée 2009 : ***« les familles qui souhaitent inscrire un enfant, rempliront désormais un dossier de pré-inscription unique quel que soit le mode d'accueil choisi et toutes les demandes de pré-inscription seront centralisées***, explique Paule Damy, coordinatrice petite enfance à la CCM. *Nous aurons ainsi une idée précise des besoins des familles et pourrons adapter le service en conséquence. Outre cet aspect administratif, nous travaillons, en parallèle, à la mise en place d'un accompagnement des familles. En les recevant de manière personnalisée et en les informant, dès la pré-inscription, sur tous les modes de garde : accueil collectif régulier (crèche), accueil collectif occasionnel (halte-garderie), accueil familial (crèche familiale) ou assistantes maternelles indépendantes. »*

COMMENT SERONT ATTRIBUÉES LES PLACES EN CRÈCHES ?

Les dossiers passeront devant une commission qui attribuera les places en accueil collectif et familial : *« Dès septembre,* précise Paule Damy, *un groupe de travail sera mis en place pour définir les critères d'attribution et le mode de fonctionnement de la commission qui devrait être opérationnelle en février 2010. Nous pouvons dire, d'ores et déjà, que l'attribution se fera sur la base de l'anonymat des familles, sur les capacités d'accueil des structures, puis sur des critères sociaux et économiques (proximité du domicile ou du travail des parents, ressources et structure de la famille, etc.). Les familles qui n'auront pas de places en accueil collectif seront accompagnées vers le relais d'assistantes maternelles. Toutes les décisions seront communiquées et expliquées aux parents. »*

Dans un an, le guichet unique sera officiellement créé, sa forme et son emplacement restant encore à définir.

ZOOM SUR LES DIFFÉRENTS MODES DE GARDE

L'ACCUEIL COLLECTIF
La distinction n'existe plus entre crèche et halte-garderie, on parle aujourd'hui de structures multi-accueil qui permettent un accueil régulier (crèche) ou occasionnel (halte-garderie). Dans les 2 cas, l'enfant est accueilli dans une structure collective ayant ses propres locaux et placée sous la responsabilité d'un professionnel de la petite enfance.
La participation financière des familles varie en fonction du revenu et du nombre d'enfants à charge.

LA CRÈCHE FAMILIALE
Le fonctionnement (coût, inscription) est analogue à celui d'une crèche collective. La différence est le mode d'accueil de l'enfant : il est accueilli chez une assistante maternelle agréée par la PMI, rémunérée par la Communauté de Communes et placée sous la responsabilité d'un professionnel de la petite enfance. Ce mode de fonctionnement permet souvent une plus grande souplesse aux niveaux des horaires. La participation financière des familles varie en fonction du revenu et du nombre d'enfants à charge.

L'ASSISTANTE MATERNELLE
L'enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle indépendante agréée par la PMI. Ce sont les parents qui recrutent et passent un contrat de travail avec leur assistante maternelle. Ils perçoivent une aide de la CAF. Le ram géré par la CCM regroupe les différentes assistantes maternelles indépendantes et leur propose des animations avec les enfants dont elles sont responsables.

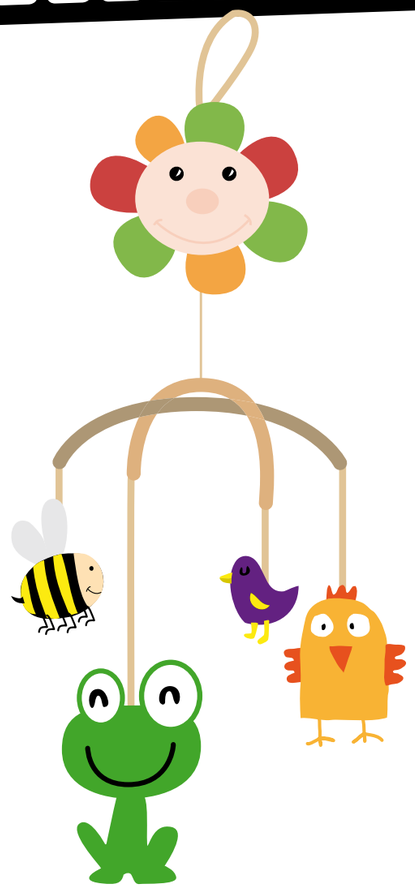

ET DEMAIN ?

Que les habitants, puissent bénéficier du même service de proximité, telle est l'ambition de la Communauté de Communes de Montesquieu. Prochaine étape pour la CCM : la construction de nouvelles structures multi-accueil.

Le point de vue D'UNE ÉLUE COMMUNAUTAIRE

Nadine Chenna, élue communautaire en charge de la petite enfance

« Aujourd'hui certaines parties du territoire ne disposent pas de structures d'accueil collectif, ce qui peut-être pénalisant pour les familles. Le projet de construction d'une nouvelle crèche à Saint-Médard d'Eyrans est déjà bien avancé. Le comité de pilotage finalise le cahier des charges et va lancer un appel d'offre à la rentrée. Comme pour le transfert de la compétence petite-enfance, nous avons adopté une démarche de concertation avec nos partenaires institutionnels, les élus locaux et les professionnels de l'enfance. »

Mailler le territoire pour créer un véritable service de proximité

AUGMENTER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE LA CRÈCHE DE CADAUJAC

Dès le transfert effectué, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra commencer par agir sur la capacité d'accueil de la crèche de Cadaujac. En effet, une fois le recrutement nécessaire effectué, celle-ci pourrait accueillir, à partir du premier trimestre 2010, 25 enfants au lieu de 20 aujourd'hui.

UNE NOUVELLE CRÈCHE À SAINT-MÉDARD D'EYRANS

En cœur de bourg, à proximité de l'école maternelle, facile d'accès et déjà équipée de parkings, la crèche pourrait accueillir 30 enfants. Elle sera dotée d'une salle spécifiquement dédiée aux jeux d'eau et d'une vraie cuisine. *« Nous avons aussi souhaité y adjoindre une salle d'activités de 100 m² qui servira à accueillir le relais d'assistantes maternelles (RAM) et créer un espace de rencontres parents-enfants,* complète Nadine Chenna. *Au final, ce seront 450 m² de locaux fonctionnels et qualitatifs qui répondront aux dernières normes HQE (Haute Qualité Environnementale). Nous sommes très précis sur nos demandes à l'architecte et très exigeants sur l'aspect développement durable : nous voulons une crèche économe en énergie et en eau. »*

Associée en amont du projet, la CAF a donné son accord pour une subvention à hauteur de 8 500 euros par place déjà créée. Le budget de construction de cet équipement représente 900 000 €. Les travaux devraient commencer début 2010 pour s'achever en 2011.

INFOS PRATIQUES

Vous voulez un renseignement ou une information sur les différents modes d'accueil du territoire ?

Vous pouvez vous adresser à la

Communauté de Communes de Montesquieu
Service petite enfance
05 57 96 43 60
petite-enfance@cc-Montesquieu.fr

www.cc-Montesquieu.fr

Communauté de Communes de Montesquieu Canton de La Brède

Juillet 2009